



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

Le 10 juillet 2025, le Conseil Municipal, convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

N°2025.07.01	Acquisition des parcelles AD 912 et 914 rue du collège
N°2025.07.02	Convention de mise à disposition de matériel d'entretien des chemins avec la commune d'Aize
N°2025.07.03	Convention avec le club des mécènes pour la restauration de la statue de Saint-Laurian
N°2025.07.04	Convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du cinémobile
N°2025.07.05	Travaux de restauration de la rosace et des contreforts : changement de maître d'œuvre
N°2025.07.05	Projet de fusion des établissements du groupe EP'AGE 36

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile (arrivée à 19h33), MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne.

Pouvoirs : MAUCHIEN Anne à CHAUVEAU Valérie, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absent : PION Bruno.

Excusée : SEBGO Brigitte.

1-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

2-COMpte-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Renouvellement concession columbarium :

15 ans PESCHETEAU/LEVEDER 540 euros

Devis acceptés depuis le dernier conseil :

Date	Objet du marché	Entreprise retenue	Montant engagé
19/06/25	Diagnostic immobilier 94, Rue grande	EXIM	689 €
25/06/25	Changement pneu Renault	FSD automobiles	798.08 €
25/06/25	Location groupe électrogène 14/07	AEB	475.20 €
30/06/25	Changement serveur NAS et disque dur interne mairie	ISI 36	1119.20 €
30/06/25	Déplacement climatisation accueil mairie vers bureau CNI	Ets Brunet	1466.40 €
03/07/25	Produits entretien pour les services	Unisvert hygiène	347.28 €
03/07/25	Fournitures balayeuse (filtre, caoutchouc)	Périé France	409.38 €
03/07/25	Réparation chauffages wc salle des fêtes	Brunet Ortec	314.40 €
03/07/25	Remplacement ventilo convecteur salle des fêtes	Brunet Ortec	2334 €
03/07/25	Fournitures pour fête 14 juillet	Le géant de la fête	548.65 €

Le conseil municipal prend acte des décisions.

Le Maire informe de l'ajout d'une délibération pour la vente de la maison HIS.

3- CESSION A TITRE ONÉREUX D'UNE PROPRIÉTÉ SISE 61 AVENUE DE PARIS

Considérant la délibération 2025-02-07 du 11 février 2025 autorisant la vente de la propriété sise 61, avenue de Paris à la SCI l'Angeloise ; représentée par Monsieur Jérôme BIDAULT ;

Considérant le compromis de vente signé avec la SCI l'Angeloise le 7 mars 2025 ;

Considérant que la vente n'est pas intervenue à la date du 7 juillet 2025 comme prévu dans le compromis de vente ;

Considérant le courrier de désistement de Monsieur Jérôme BIDAULT en date du 9 juillet 2025 ;

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'achat formulée par Monsieur Mickaël BITAUD et Madame Katia PETIT épouse BITAUD demeurant 10, place de la Mémoire 18100 VIERZON, au prix de 65 000 euros ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Les frais d'agence et d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Le Maire explique que M. BIDAULT s'est retiré de la vente car il n'a pas eu les fonds attendus. La deuxième personne qui était également intéressée a été contactée et le compromis de vente a été signé hier avec elle.

4- ACQUISITION DES PARCELLES AD 912 ET 914 RUE DU COLLÈGE

La commune a été sollicitée pour acquérir une partie des parcelles cadastrées AD912 et AD914, situées Rue du Collège, jouxtant le cabinet dentaire, et propriété de M. Marc DUFOND.

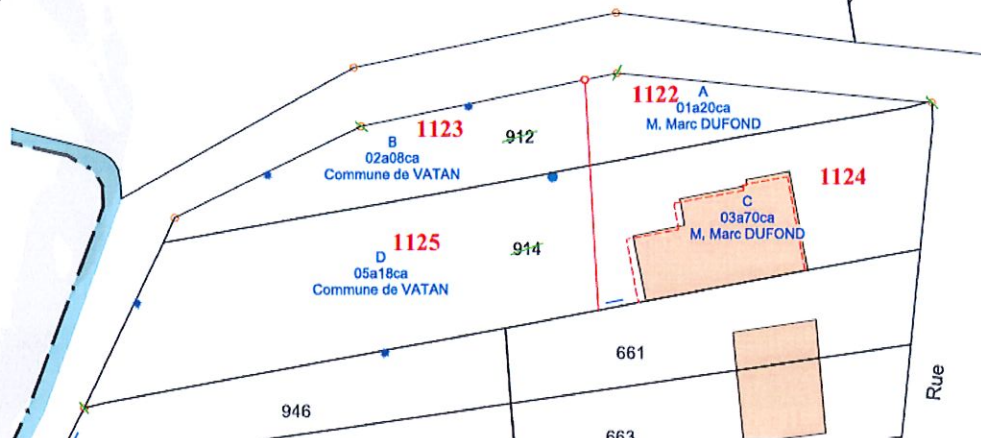
Celles-ci ont fait l'objet d'une division et sont désormais cadastrées AD1122 – AD1123 – AD1124 – AD1125. (cf. plan ci-dessous).

Considérant que cette proposition d'achat est une opportunité pour la commune de prolonger l'espace public donnant accès au kiosque et au city stade ;

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des parcelles AD1123 et AD1125 pour une superficie totale de 726m² sise 4 Rue du Collège – 36150 VATAN, appartenant à M. Marc DUFOND, à l'euro symbolique, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget principal Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité



Le Maire explique que les terrains sont situés derrière le cabinet dentaire, ils longent le chemin qui mène au camping. Ces terrains pourraient constituer une opportunité pour l'installation de WC publics, un parcours santé ou autre.

5- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL D'ENTRETIEN DES CHEMINS AVEC LA COMMUNE D'AIZE

Considérant la demande de la commune de Vatan auprès de la commune d'Aize pour bénéficier d'un tracteur et d'une épareuse afin d'entretenir les chemins communaux ;

Considérant que les parties se sont entendues sur les modalités de réservation et le tarif horaire, tel que présentés en annexe ;

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- De valider la convention de mise à disposition à titre onéreux de matériel de voirie avec la commune d'Aize ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le Maire explique que la commune fait appel à l'Entreprise PERRAGIN depuis plusieurs années. Bien que satisfait de cette dernière, elle n'est pas toujours disponible aux dates demandées. Il faut compter environ 120-130h/an pour Vatan, 2 semaines en juillet et 2 semaines en octobre novembre. La demande avait également été faite auprès de la commune de St Florentin mais elle n'a pas été acceptée par l'ensemble du conseil.

6- CONVENTION AVEC LE CLUB DES MÉCÈNES POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINT-LAURIAN

La Fondation du Patrimoine a créé, le 30 novembre 2015, un club de mécènes ayant pour vocation de soutenir financièrement la mise en œuvre de projets de sauvegarde et de mise en valeur d'éléments de patrimoine public ou associatif situés dans le département de l'Indre.

C'est dans ce cadre que les « Mécènes du Patrimoine de l'Indre » via La Fondation du Patrimoine ont décidé d'apporter leur soutien financier à la commune de Vatan pour son projet de sauvegarde et de mise en valeur de la Statue de Saint Laurian de l'église Saint Laurian de Vatan en accordant à la commune de Vatan une subvention globale de 1 757,40 Euros, soit 100 % d'une dépense hors taxes subventionnable de 1 757,40 Euros.

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec la Fondation du Patrimoine telle que présentée en annexe ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention.

Mmes MAILLET et BONNARD informent que la statue a été enlevée lundi.

7- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SERVICE DE CINÉMA ITINÉRANT DU CINEMOBILE

Après de nombreuses tractations, la commune de Vatan a obtenu le retour du Cinémobile dès octobre 2025 à raison d'un passage tous les deux mois en alternance avec la commune voisine de Graçay.

A cet effet, il convient d'acter par convention les engagements de Ciclic Centre-Val de Loire et de la commune de Vatan et de définir la participation financière due par la commune.

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- D'accepter la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du cinémobile pour une période de deux ans, jusqu'au 31 juillet 2027 tel que présentée en annexe ;
- De valider l'annexe financière 2-1 pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 pour un total de 1283.60 euros ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Le Maire explique qu'il y aura une alternance avec Graçay (1 mois sur 2). La convention d'une durée de 2 ans prévoit 5 passages dans l'année. Le cinémobile compte 80 places. 3 séances sont prévues à chaque venue (16h, 18h, 20h) qui aura lieu le samedi pour un tarif de 7.50 €/adulte, 5.70€ /senior, 4.70 €/ -14 ans. Les premières séances auront lieu les 4 octobre et 6 décembre. Le cinémobile est équipé pour 4 fauteuils roulants et aussi pour les malentendants. L'accueil des scolaires est envisagé (hors samedi).

8- TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA ROSACE ET DES CONTREFORTS : CHANGEMENT DE MAÎTRE D'ŒUVRE

Par courrier en date du 26 juin 2025, M. CIOFFI, architecte DPLG en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la rosace et des contreforts de l'église, a confirmé sa volonté de mettre fin à sa mission pour raisons de santé.

Il propose que son confrère, M. Ludovic BIAUNIER, architecte DPLG auprès du cabinet Labo 52, reprenne la suite de sa mission.

Considérant qu'il convient de désigner rapidement un nouveau maître d'œuvre qui assurera la fin du chantier notamment les missions de :

- Visa des études d'exécution,
- Direction de l'exécution des travaux,
- Assistance aux opérations de réception de chantier,

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- De confier la mission de maîtrise à M. Ludovic BIAUNIER à compter de ce jour ;
- De valider sa proposition financière à hauteur de 10 030.03 € TTC pour les missions restant à exécuter et identiques à celles prévues avec M. Marc CIOFFI ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement.

Le Maire explique que l'architecte est tombé malade et que la commune doit repasser une convention. Mme Bonnard informe d'un léger retard dû à l'approvisionnement des matières premières. Il y aura 3 semaines d'arrêt des travaux pour les vacances mais le chantier devrait être terminé en octobre. Une visite des collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} d'une demi-journée est prévue pour découvrir le métier de tailleur de pierre

8- PROJET DE FUSION DES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE EP'AGE 36

Le Maire explique que ce dossier devait être voté avant le 10 juillet mais il n'y a pas eu de conseil d'administration. Il rappelle qu'en avril dernier avait été évoqué la fusion des 4 établissements (Châteauroux, Vatan, Valençay, Levroux) avec l'embauche d'un directeur en intérim pour la préparer. Les Maires de Vatan, Châteauroux et Valençay ne sont pas d'accord pour faire cette fusion aussi rapidement, en 2 mois et demi, ce n'est pas acceptable. Les personnels des établissements ne sont pas trop au courant de cette fusion qui se voudrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2026. Le conseil d'administration devait avoir lieu hier mais, faute de quorum, il est reporté à demain. Seule le Maire de Levroux a signé la convocation du conseil d'administration. Le Maire explique que de gros investissements sont prévus (cuisine de 8 millions à Châteauroux, une autre de 1.5 millions à Levroux) et on n'a pas de garanties que nos résidents soient gardés au même tarif. On n'a pas rencontré les syndicats qui au départ étaient tous contre, mais à l'heure actuelle, seule FO le serait toujours. En contrepartie, 5 jours de RTT auraient été accordés. Le Conseil Départemental a demandé un report de la fusion car beaucoup d'éléments sont manquants. Le Maire se prononce ne pas être contre mais il manque des garanties. Le projet pourrait être reporté au 1^{er} janvier 2027 s'il se fait. Le Maire rappelle que son objectif est d'aider les gens du territoire. En plus, ils embauchent un directeur qui ne sera plus là au 1^{er} janvier 2026 alors que celui-ci devrait justement gérer cette fusion qui représenterait 1 200 lits dont 80 à Vatan. A l'avenir, il n'y aurait plus qu'un conseil d'administration par an au lieu de 4. Le personnel n'est pas au courant, ce qui semble anormal au Maire. Mme Duvoux précise qu'on parle beaucoup de l'aspect financier car dans un certain délai, on n'aura plus assez de fonds pour entretenir ces ehpad indépendants. L'ehpad de Vatan a perdu 250 000 € cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire informe de l'annulation du feu d'artifice du 14 juillet. Cette décision, qui relève de la responsabilité du maire, a été prise après discussion avec l'artificier. Des vents sont annoncés et des contrôles sont mis en place par la Préfecture. Les autres festivités sont maintenues.

Espace aux adjoints

Mme Frédérique FOURRÉ informe qu'une petite dizaine d'associations participent à la fête nationale. Elle informe également du pot du camping le vendredi 1^{er} août à 19h. Les petits fours seront préparés par les Toqués du Fourneau et le vin sera pris à Philippe Daniel.

Mme Cécile MAILLET informe du Tour de l'Indre des Sports demain au camping ainsi que d'un concert de chansons françaises à La Pratique samedi.

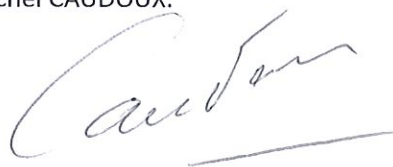
M. Alain MALASSINET informe de l'installation d'une nouvelle clôture au stade. S'en suivront l'installation des bordures de trottoir sur une partie de la rue de la Carrière par l'Entreprise MERY.

Le Maire rappelle la présence actuelle du Cirque Bidon sur la commune.

Le Maire,
Philippe MÉTIVIER.

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. Métivier'.

La secrétaire de séance,
Michel CAUDOUX.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Michel Caudoux'.